Le saviez-vous ?

Pendant la période de la Révolution Française, de nombreuses églises sont saisies comme « biens nationaux ».

Plusieurs changent de fonction et deviennent des temples de la raison. Ces temples sont utilisés pour l'organisation du culte de la Raison institué par Robespierre pour déchristianiser la France.

Lors de votre prochaine balade dans la village de Marles sur Canche, vous pourrez découvrir une trace de cet épisode sur l'église (visible depuis la rue du Marais).

Cette dernière porte en effet deux inscriptions qui découlent directement de cette période « temple de la raison et de la ver(tu ?/ité ?) » et en réponse, « c'est la maison de Dieu et la porte du ciel ».

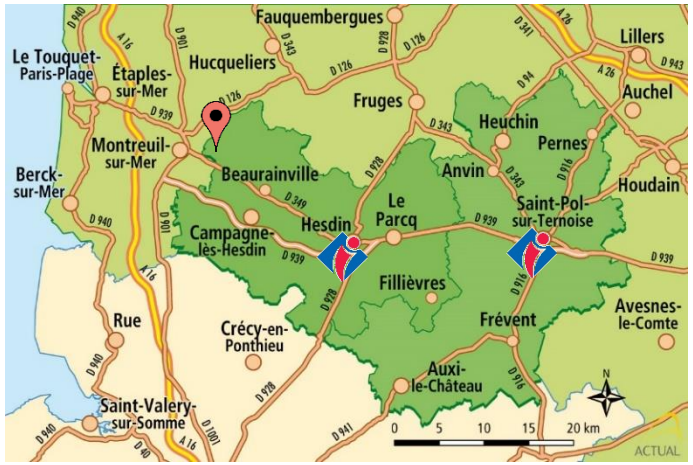

A HESDIN

21, Place d'Armes 62140 Hesdin
+33 (0)3 21 86 19 19
accueil@7valleesternoistourisme.com

☞ Hors vacances scolaires :
Du lundi au samedi, de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h
☞ Vacances scolaires (entre printemps et automne) :
Du lundi au samedi, de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h ainsi que les dimanches et jours fériés, de 10h à 13h

A SAINT POL SUR TERNOISE

Place de l'Hôtel de Ville
62130 Saint Pol sur Ternoise
+33 (0)3 21 47 08 08
accueilstpol@7valleesternoistourisme.com

☞ Du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h30 ; le samedi, de 10h à 12h

www.7valleesternoistourisme.com

Tous nos sentiers en téléchargement PDF et au format GPX sur notre site web !

Retrouvez-nous sur Facebook et Instagram

Conception, impression : OT7Vallées Ternois. Cartographies : Actual.
Crédit Photos : église (Wikipédia) / détail OTI7VT / couv : Gîtes de F.

RANDONNEE PEDESTRE EN 7 VALLEES TERNOIS

77m
7m
90m

Sentier Le Rietz

7km–1h45
Départ : face à la mairie de Marles sur Canche (rue de Marant)
Niveau : facile

Parcours varié, faisant découvrir les hauteurs de Marenla et la vallée de la Canche. En s' y approchant, vous découvrirez une forte pente en direction du fleuve côtier, nommée ici falaise.

7 Vallées Ternois
TOURISME

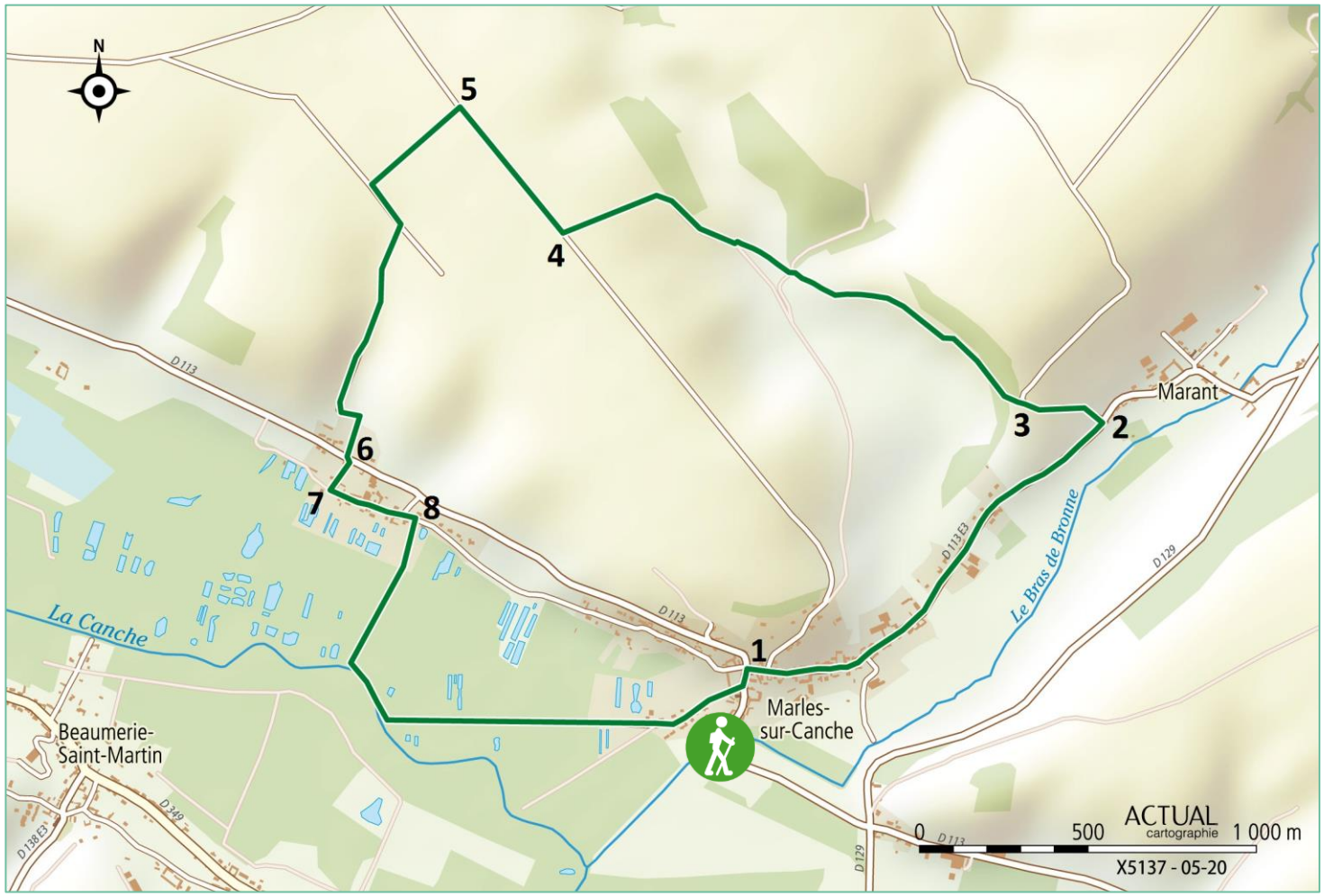

Code de bonne conduite du randonneur

1. Restez sur les chemins et sentiers balisés.
2. Gardez vos chiens en laisse.
3. Respectez les cultures et les animaux, outils de travail des agriculteurs.
4. Soyez courtois avec les autres usagers de la nature.
5. Ne jetez rien, emportez vos déchets.
6. Ne faites pas peur en forêt.
7. Observez la faune et la flore sans les toucher.
8. Soyez silencieux et discret.
9. Respectez les équipements d'accueil et de signalisation.
10. Signalez toute difficulté majeure rencontrée sur le parcours.

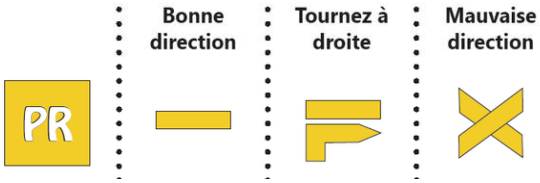

N° d'urgence : 112

1. De la Mairie de Marles-sur-Canche, prendre la direction de Marant (D113 E) sur 1,4km. (*prudence*).

2. Tourner à gauche vers une route goudronnée étroite et montante.

3. Au 2ème virage, prendre à gauche le 1er chemin herbeux sur 1,6km. Longer un talus en partie haute puis en partie basse. Traverser un chemin bien marqué et continuer tout droit. Rejoindre un autre chemin qui vient de votre gauche. A la jonction, continuer par la droite.

4. Rejoindre une route goudronnée. Tourner à droite, vous êtes sur la chaussée Brunehaut.

5. Tourner à gauche sur un chemin empierré. A l'extrémité à gauche puis plus loin, à droite, le chemin descend en direction d'un bois. Rejoindre la D113.

6. A la D113, prendre à gauche puis tout de suite, à droite (rue du petit Marles).

7. Prendre à gauche, toujours rue du Petit Marles sur 300m.

8. Tourner à droite sur un chemin en cailloux qui se dirige vers une zone boisée, c'est le marais. Jonction avec la rue du Marais. Tourner à gauche et longer la Canche. Une longue ligne droite vous amène à l'église. Puis, à gauche et retour au point de départ.